



## EXTRAIT N°76/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

10 OCT. 2024

Date de la convocation :  
Le 23 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

**En début de séance :**  
Présents 22  
Procurations 3  
Absents 4  
Excusés 4

**En cours de Séance :**  
Présents 24  
Procurations 3  
Absents 2  
Excusés 4

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de ~~septembre~~, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. NAPOLY Raymond, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. THELESTE Johan, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Daniel

*ABSENTS EXCUSES* : Mme MIEVILLY Eliane, M. CIDOLIT Bertrand, M. MARLET Camille, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à M. ADELE Claude), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme FRANCOIS Francine.

*ABSENTS NON-EXCUSES* : M. ADELAIDE Michel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clémence.

**ASSISTANTS** M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), José SOUNDOUROM, M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), M. Stephan GLANIOS, Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



## **ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE EN VUE DE LA REALISATION D'UN MARCHE COUVERT ET DE SON PARKING ATTENANT**

Le Mire expose :

Dans le cadre de son projet structurant de marché couvert, la municipalité a lancé une procédure de consultation afin de retenir le maître d'œuvre qui l'accompagnera dans la conception et la réalisation de cet équipement.

Ce futur ouvrage, qui s'implantera à l'angle des rues Eugène Maillard et Séphora Louis Felix, en lieu et place du bâtiment de l'ancien cinéma, sera le point de départ de la politique de redynamisation commerciale du centre bourg initiée par l'édilité. Il sera complété d'une aire de stationnement aménagée sur l'emprise de l'actuelle place du marché.

Au regard de ce positionnement stratégique, il était important pour la Maîtrise d'ouvrage de s'assurer que le groupement retenu soit en capacité d'appréhender les caractéristiques du site et de son environnement pour une insertion urbaine de qualité de l'équipement.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux au stade programme a été fixée à 926 000 € HT (valeur Mars 2024), pour un coût d'opération évalué à 1,2 M € HT, soit (valeur Mars 2024).

### Rappel de la procédure

Après phase de sélection, les trois candidats suivants ont été retenus sur la base des références techniques et professionnelles présentées :

- BASALT Architecture
- LORENZO Architecture
- ARTEO studio Architecture

Pour la phase Offre, les candidats ont soumis leur proposition d'honoraires ainsi qu'un mémoire d'intentions architecturales illustrant les pistes de réflexion apportées en réponse aux attentes de la Maîtrise d'ouvrage.

En date du 24 Juin 2024, s'est tenu un comité d'audition au cours duquel chaque candidat a pu exposer en détail son approche intellectuelle ainsi que sa conception personnelle du projet vis-à-vis des exigences du programme de l'opération.

Ce comité, composé de représentants de la DAC, du CAUE Martinique, de l'ADDUAM et de la Direction des services techniques de la ville, a évalué les prestations des candidats afin d'émettre un avis motivé au regard des critères définis au règlement de consultation.

Au vu du procès-verbal et du rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer au cabinet BASALT ARCHITECTURE, le marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du marché couvert et de son parking attenant.

Le coût des honoraires s'élève à 134 270,00 € H.T. soit 145 682,95 € T.T.C et se décompose ainsi :

- Mission de base pour un montant de 120 380,00 € H.T. soit 130 612,30 € T.T.C.
- Missions complémentaires pour un montant de 13 890,00 € H.T. soit 15 070,65 € T.T.C.

La Maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'engager ou pas les négociations en vue de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 30-I-6 du décret du 25 mars 2016.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**DECIDE**, à l'unanimité

**DE VALIDER** la proposition d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du marché couvert et du parking attenant au cabinet BASALT ARCHITECTURE ;

**D'APPROUVER** le versement de la prime d'un montant de 3 500 € TTC relative à l'indemnisation des deux (2) candidats non retenus au titre des prestations réalisées. Cette prime intégrera les honoraires du candidat lauréat dans le cadre de son marché ;

**D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec cabinet BASALT ARCHITECTURE ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

